

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

---

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL175

présenté par

M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

-----

### ARTICLE 15 BIS AA

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« situations d'absence »

les mots :

« cas de défaut »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.